

## 4 MODULES ECC1 À ECC4 SELON VOS BESOINS ET VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE



**ECC1** → Les bases nécessaires pour tout utilisateur professionnel ou particulier : entretien de la tronçonneuse, affûtage, démarrage, tronçonnage.



**ECC2** → Les techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de petit diamètre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.



**ECC3** → Les techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de gros diamètre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.



**ECC4** → Les techniques et connaissances de base pour le tronçonnage des bois en tension et en compression et comment éviter les dangers.

### Lieu à définir avec le demandeur

→ au centre de formation ou délocalisé.

**Nombre** → de 6 à 10 personnes selon le module

**Durée** → 1 à plusieurs jours selon les compétences initiales et le(s) module(s) souhaité(s).

## LES AVANTAGES DU PERMIS TRONÇONNEUSE

La tronçonneuse est un outil redoutable pour les personnes non formées. Savoir l'utiliser en toute sécurité est essentiel.

### Avantages pour les professionnels utilisateurs occasionnels ou permanents :

- Le Permis Tronçonneuse satisfait aux exigences de l'art. L4141-2 du code du travail\*.
- Il atteste de la qualification de son titulaire dans toute l'Europe, indépendamment de la langue et du pays.
- Il améliore l'employabilité des utilisateurs de tronçonneuses.
- Traçabilité du certificat par l'inscription du titulaire sur une liste consultable à l'Agence Européenne EFESC.



## QUALITÉ DE LA FORMATION

- **Une formation** conçue à partir de ce qui se fait de mieux dans chaque pays d'Europe.
- **L'agence européenne EFESC** accrédite des agences nationales. L'agence nationale EFESC France reconnaît officiellement le centre de formation concerné\* pour délivrer la formation et le certificat de qualification.
- **La formation** est assurée par un formateur qualifié selon le standard européen commun à tous les pays d'Europe (European Chainsaw Users).
- **L'évaluation** est assurée par un autre formateur, lui-même agréé.
- **Les centres de formation** accrédités sont audités tous les 3 ans pour garantir la qualité de la formation conformément au cahier des charges européen.



\*voir au dos